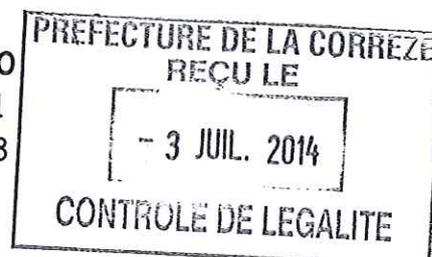


EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de votants : 13
Nombre de pouvoirs : 2



L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Étaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N° 2014/06/10 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL

Le budget supplémentaire qui vous est présenté au titre de l'année 2014 a pour objet de reprendre les résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent afin d'assurer la continuité comptable.

Il comporte également des ajustements en dépenses et en recettes indispensables au bon fonctionnement du SYTTOM 19.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les propositions de dépenses complémentaires sont constituées de

- + 4 427 737,01 € de virement à la section d'investissement.
- + 40 632 € d'ajustement de prévision de dépenses d'amortissement des investissements réalisés.
- + 435 132 € d'ajustement de prévision de dépenses évaluées de prestations de tri à rattacher à l'exercice.
- + 221 359 € d'ajustement de prévisions de dépenses de TGAP.

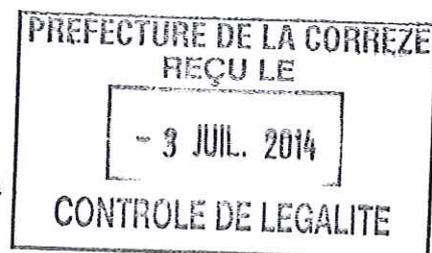
Les propositions de recettes complémentaires sont constituées de :

- + 5 234 089,03 € correspondant aux excédents 2013 reportés
- + 580 860 € correspondant aux recettes prévues concernant la facturation des prestations.
- - 17 102 € d'ajustement de prévisions de Quote part de subventions réalisées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de dépenses complémentaires sont constituées de :

- - 17 102 € d'ajustement de prévisions de reprises de participations qui équilibre la réduction de recettes du même montant figurant en section de fonctionnement
- + 20 000 € de dépenses supplémentaires pour des études concernant les travaux à réaliser sur les 2 usines d'incinération.
- + 100 000 € de dépenses pour les travaux en cours sur le centre de tri d'Argentat
- + 4 531 520,38 € correspondant au besoin de financement 2013 de la section d'investissement.



- o - 25 000 € de dépenses d'acquisition de terrain pour le centre de transfert de Naves opération 1005 qui seront réaffectées hors opération.

Les propositions de recettes complémentaires correspondent à :

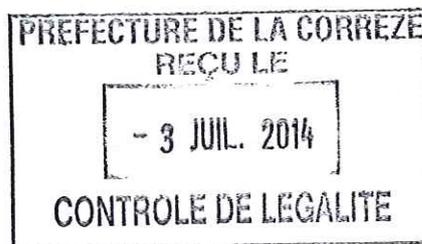
- o + 4 531 520,38 € pour combler le besoin de financement de la section d'investissement en 2013.
- o + 4 427 737,01 € de virement de la section de fonctionnement.
- o + 40 632 € d'ajustement de prévisions d'amortissement qui équilibre la dépense du même montant figurant en section de fonctionnement.
- o + 25 000 € de réaffectation de dépenses d'acquisition de terrain en hors opération.

Une diminution de l'emprunt prévu au budget primitif soit :

- o - 4 662 670 € ce qui porte la prévision totale budget primitif et budget supplémentaire à un montant de 5 700 000 € d'emprunt afin de réaliser les investissements prévus sur les installations.

Monsieur Marc CHATEL, Président du SYTTOM 19, invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/2014 et publication ou notification du 03/07/2014